

Annexe descriptive du projet

Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication place de la libération tranche 2.

À SEYSSSES

✓ Problématique du projet

La commune de Seysses a demandé au SDEHG d'étudier l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication sur la place de la libération.

Dans ce cadre, il convient de prévoir la pose de candélabres d'éclairage public en remplacement des appareils d'éclairage existants sur les supports bétons, du réseau basse tension aérien à déposer.

Il est donc nécessaire de créer un nouvel éclairage conforme au niveau d'éclairement normalisé afin de sécuriser le site pour une utilisation confortable de cet aménagement en période nocturne.

✓ Périmètre du projet et classement de la voie à éclairer

Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à une place ou un giratoire avec intersections multiples, véhicules en stationnement et une vitesse estimée inférieure à 30km/h. Il en résultera un éclairement moyen de 15 lux avec un coefficient d'uniformité de 0,4

✓ Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage

Il est proposé d'installer un mât de 7 mètres de hauteur et le reste des lanternes seront sur façade sous réserve des propriétaires.

Afin de remplacer les lanternes Sodium Haute Pression 250W, les lanternes seront équipées de systèmes d'éclairage à LED d'une puissance de 30 à 40W.

✓ Critères esthétiques du matériel d'éclairage

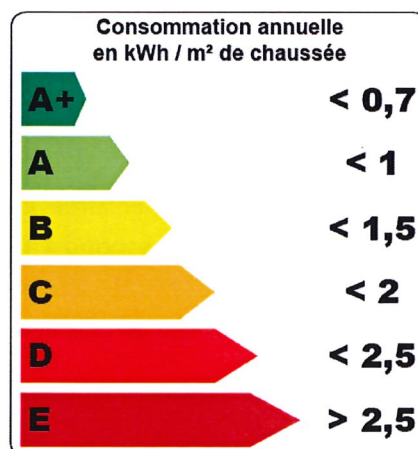
Afin d'assurer une homogénéité avec l'environnement existant, il sera proposé la mise en place d'ensembles d'éclairage public à LED identiques à ceux posés précédemment sur la commune.



✓ Maîtrise de la consommation d'électricité

Le coût annuel de consommation en électricité après travaux est estimé à 99 € TTC/an. L'économie théorique engendrée est ainsi de 569€ TTC/an pour un gain en énergie de 89%.

En terme énergétique, la consommation d'énergie est estimée à 0.37 kWh/m², ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :



✓ Prise en charge de la maintenance

La maintenance de l'installation sera prise en charge par le SDEHG suivant les conditions habituelles pour le nettoyage et le contrôle de bon fonctionnement de la lanterne.

En cas de panne après expiration de la garantie, le remplacement du module LED, n'entrant pas dans le cadre de la maintenance, fera l'objet d'un devis avant remplacement.